

# LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

*Au cours de ces dernières années, la FIMARC et d'autres organisations paysannes et rurales ont beaucoup travaillé pour faire avancer ce concept qui est fondamental dans notre recherche d'autonomie des populations rurales. Nous y faisons référence tout au long des fiches sur les produits agricoles et nous avons souhaité vous en donner une définition pour faciliter votre lecture et compréhension.*

La souveraineté alimentaire est le droit des populations, des communautés, des pays ou groupes de pays, à définir leur propre politique alimentaire, agricole, territoriale, ainsi que de travail et de pêche. Cette politique doit être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptée à chaque spécificité. La souveraineté alimentaire inclut un véritable droit à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité d'assurer leur survie et celle de leur société.

La souveraineté alimentaire rend nécessaire un certain nombre de mesures :

- Accorder la priorité à la production alimentaire destinée aux marchés nationaux et locaux, basée sur des systèmes de production diversifiée et agro-écologique fonctionnant selon un modèle familial et paysan ;
- Assurer aux producteurs et à leurs familles des prix équitables, ce qui implique la protection des marchés internes, le refus du dumping et des importations à bas prix ;
- L'accès aux territoires, aux eaux, aux forêts, aux zones de pêche et autres ressources productives, par le biais d'une redistribution naturelle et équitable ;
- La reconnaissance et la promotion du rôle des femmes dans la production alimentaire ;
- L'accès équitable et le contrôle de la communauté sur les ressources productives ;
- La protection des semences, qui constituent la base de l'alimentation et de la vie elle-même, afin d'en permettre un libre échange et une libre utilisation par les cultivateurs, ce qui implique l'absence de brevets sur la vie et un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées ;
- Des investissements publics en faveur des activités productives des familles et des communautés, orientés vers le renforcement, le contrôle local et la production alimentaire destinée à la population et aux marchés locaux ;
- Le renforcement des mouvements sociaux, des organisations de paysans, de femmes, de peuples autochtones, de travailleurs agricoles ;
- Une véritable réforme agraire pour une redistribution intégrale et globale des ressources productives en faveur des pauvres et des « sans terre ».